



**UNION REGIONALE DES CONSEILS
D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT D'OCCITANIE**

5 avenue de Frizac
31400 TOULOUSE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2025

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@lts - bât G

ALLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

UNION REGIONALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT D'OCCITANIE

Association

SIRET : 345 305 445

5 avenue de Frizac

31400 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2025

**UNION RÉGIONALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT D'OCCITANIE**

5 avenue de Frizac

31400 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

UNION RÉGIONALE DES CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT D'OCCITANIE

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LES CAUE D'OCCITANIE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 24 avril 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a small loop.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Camille PINTO

Bilan Actif

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles			AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 89207	
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	6 230	6 230		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	6 230	6 230		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage industriels	31 937	31 937		341
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	31 937	31 937		341
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	850		850	850
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 400		2 400	2 400
TOTAL		3 250		3 250	3 250
Total (II)		41 417	38 167	3 250	3 591
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	60 087		60 087	64 512
	Charges constatées d'avance	3 111		3 111	4 859
	TOTAL	63 199		63 199	69 372
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	124 391		124 391	104 828
Total (III)		187 590		187 590	174 201
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		229 008	38 167	190 840	177 793
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	69 934	69 934
	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres réserves		
	Report à nouveau	49 900	44 054
	Excédent ou déficit de l'exercice	759	5 845
	Situation nette (sous-total)	120 594	119 835
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total (I)	120 594	119 835
	Autres fonds propres		
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Total (I bis)		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	26 470	18 827
Provisions	Total (II)	26 470	18 827
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Dettes	Total (III)		
	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 932	8 518
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	30 251	30 612
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 591	
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance		
	Total (IV)	43 776	39 131
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		190 840	177 793
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

LES CAUE D'OCCITANIE

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	100 000	100 000
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	11 136	13 554
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	170 783	153 600
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 779	
Charges d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	14 256	18 253
	Autres produits	0	1
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	298 955	285 408
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	107 715	109 498
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	634	629
	Salaires	118 355	115 851
Produits financiers	Cotisations sociales	47 854	44 223
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	341	1 157
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	21 900	10 000
	Autres charges	2 791	25
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	299 592	281 384
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-637	4 023
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 396	1 822
Charges financières	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 396	1 822
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges financières	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)		
	2. Résultat financier (III-IV)	1 396	1 822
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	759	5 845

LES CAUE D'OCCITANIE

Compte de résultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	300 352	287 230
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	299 592	281 384
EXCÉDENT OU DÉFICIT	759	5 845
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 200	754
Bénévolat	83 518	95 728
Total	84 718	96 483
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	1 200	754
Prestations en nature	83 518	95 728
Personnel bénévole		
Total	84 718	96 483

AXIOME AUDIT

Audit

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Annexe aux comptes annuels

Descriptions de l'entité

1. Objet social

L'Union régionale a pour principales finalités de valoriser le travail des CAUE, de favoriser leur mutualisation autour de projets communs ainsi que, de coordonner les CAUE membres qui accompagnent les politiques publiques régionales, nationales et européennes dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Elle a pour objet notamment :

- la coordination et la valorisation du réseau territorial de compétences et de partenariat développé par les CAUE sur la région,
- la représentation et la promotion des CAUE auprès des institutions, collectivités et acteurs régionaux, nationaux, européens,
- la conduite ou la coordination d'actions et d'opérations spécifiques d'intérêt régional, sur des zones géographiques intéressant plusieurs départements,
- l'aide aux contacts avec tout organisme pouvant intéresser les CAUE dans le cadre de leurs missions,
- la formation des personnels et l'organisation d'échanges techniques entre les CAUE ou avec toute personne ayant une activité dans les domaines des professions concernées par les CAUE,
- la gestion des financements régionaux, nationaux ou européens, pour l'accomplissement des missions citées ci-dessus.

L'Union régionale s'engage à respecter les statuts des CAUE issus de la loi sur l'architecture de 1977 et l'indépendance de chacun des CAUE.

3. Moyens mis en œuvre

Les ressources de l'Union régionale comprennent :

- les cotisations du collège « CAUE ». Le montant annuel est fixé par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration,
- de subventions, d'aides, de contributions, de financements de l'Etat, de la Région, de l'Europe, des collectivités territoriales, des établissements publics, semi-publics ou privés,
- les revenus de ses biens,
- les dons et legs,
- toutes sortes de ressources n'étant pas contraires aux dispositions légales en vigueur.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Annexe aux comptes annuels

4. Faits caractéristiques d'importance significative

La convention collective nationale ADITIG a pris fin le 30 novembre 2023 et l'ensemble du réseau des CAUE ne relève plus d'aucune disposition conventionnelle de branche à cette date. La Fédération Nationale des CAUE soucieuse de garantir le maintien d'un statut social uniforme au sein du réseau, a transmis ses recommandations patronales en date du 19 décembre 2023, à effet du 1er décembre 2023 afin de conserver le socle social issu des anciennes dispositions de la convention collective nationale ADITIG. En complément, quatre décisions unilatérales de l'employeur (DUE) ont été approuvées en conseil d'administration en date du 11 avril 2024 relatives aux régimes des frais de santé et de prévoyance (Malakoff Humanis), aux avantages sociaux et à la revalorisation du salaire de base.

L'association a été notifiée le 24 février 2022 d'une requête aux fins de saisine du Conseil de Prud'hommes de Toulouse d'une ancienne salariée pour un montant de 119 k€. Elle remet en cause son licenciement pour inaptitude reconnue par la médecine du travail. La conciliation n'a pas abouti, aucune somme n'a été provisionnée dans les comptes. L'affaire a donc été renvoyée à l'audience de mise en état prévue au 20 juin 2023 qui devait être jugée le 4 décembre 2023. Lors de cette audience, le Conseil des Prud'hommes de Toulouse a prononcé la radiation de cette affaire. Par courrier reçu en date du 4 mars 2024, le Conseil des Prud'hommes de Toulouse a réinscrit ce dossier au 21 mars 2024 qui a fait l'objet d'une demande de report afin de pouvoir répondre aux derniers arguments reçus. Le 27 mai 2024, l'audience s'est tenue devant le Conseil des Prud'hommes. Lors de l'audience de jugement du 21 octobre 2024, la salariée s'est vu débouter de l'ensemble de ses prétentions et condamner aux entiers dépens. Cependant, cette dernière a interjeté appel de la décision. A noter que ce litige en cours pourrait avoir une vraie incidence sur la continuité de l'union régionale en cas de dénouement défavorable.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Annexe aux comptes annuels

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif, en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Première application du règlement ANC 2022-06

Les états financiers de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Ce changement de réglementation comptable entraîne notamment :

- l'abandon de la technique des transferts de charges (comptes de classe # 79) au profit d'une imputation directe des opérations dans des comptes spécifiques selon leur nature économique,
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- un nouveau format d'annexe,
- et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers (y compris la colonne N-1).

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, ce changement de méthode comptable n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes de l'association.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, une présentation des états de transition (comptes N-1 sur la base des comptes certifiés par le commissaire aux comptes en 2024) est présente.

Principales méthodes comptables retenues :

Notre entité ne provisionne pas ses engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires.

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

Solutions informatiques : 1 à 3 ans en linéaire ;

Matériels de bureau : 5 à 10 ans en linéaire ;

Matériels informatiques : 3 ans en linéaire ;

Mobiliers : 10 ans en linéaire ;

Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans en linéaire

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

2. Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Annexe aux comptes annuels

3. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 230	-	-	6 230
Immobilisations corporelles	31 937	-	-	31 937
Immobilisations financières	3 250	-	-	3 250
TOTAL	41 417	-	-	41 417

4. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 230	-	-	6 230
Immobilisations corporelles	31 596	341	-	31 937
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	37 826	341	-	38 167

5. Tableau des dépréciations

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Stocks et en-cours	-	-	-	-
Créances	2 779	-	2 779	-
TOTAL	2 779	-	2 779	-

6. Dépréciations de l'actif circulant

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	-	2 779
TOTAL	-	2 779

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

Annexe aux comptes annuels

7. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	60 087	60 087	-
Charges constatées d'avance	3 111	3 111	-
TOTAL	63 199	63 199	-

Informations relatives au passif

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

1. Variation des fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	69 934	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	-	-	-	-	
Report à nouveau	44 054	5 845	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	5 845	-5 845	-	-	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	119 835	-	-	-	-

Annexe aux comptes annuels

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	69 934
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-
Réserves	-	-	-
Report à nouveau	-	-	49 900
Excédent ou déficit de l'exercice	759	-	759
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
TOTAL	759	-	120 594

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

2. Variation des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

Fonds dédiés issus de	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	
				Montant global	Dont remboursements
Subventions d'exploitation	DREAL 2023 CPO 5ème plaque	-1 173	-	8 827	-
	DREAL 2024 ZAN DREAL - Production audiovisuelle ZAN Interparcs Occitanie, URCAUE et SMPNRP 2025 - Réalisation d'un livret sur l'utilisation contemporaine de la pierre	10 000	-	5 429	-
	DREAL 2025 - Réalisation d'animations sur la sobriété foncière,	-	11 900	-	-
		-	10 000	-	-
TOTAL		18 827	21 900	14 256	-

Annexe aux comptes annuels

Fonds dédiés issus de	Projets	Transferts	Montant global	À la clôture de l'exercice
				Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	DREAL 2023 CPO 5ème plaquette	-	-	-
	DREAL 2024 ZAN DREAL - Production audiovisuelle ZAN Interparcs Occitanie, URCAUE	-	4 570	-
	et SMPNRP 2025 - Réalisation d'un livret sur l'utilisation contemporaine de la pierre	-	11 900	-
	DREAL 2025 - Réalisation d'animations sur la sobriété foncière,	-	10 000	-
TOTAL		-	26 470	-

3. Précisions sur d'autres dettes

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Le poste « subvention à reverser » constate l'obligation de reversement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra (ont) être atteint (s).

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au compte de résultat

1. Précisions relatives à certains éléments

Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants	Charges à payer	Montants
Autres produits	41 672	FNP FORVIS MAZARS COMPTA 2025	3 447
-	-	FNP FORVIS MAZARS SOCIAL 4T25	243
-	-	FNP NETTOYAGE 12/25	172
-	-	FNP AXIOME CAC 2025	3 600
-	-	PROV CP N	15 563
-	-	PROV CH CP N	6 499
TOTAL	41 672	TOTAL	29 526

2. Concours publics et subventions

Nature	Libellé	Montant
Subvention d'exploitation	Subventions Etat	70 240
Subvention d'exploitation	Subventions Région	83 543
Subvention d'exploitation	Autres subventions d'exploitation	17 000
TOTAL		170 783

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

3. Ventilation des produits d'exploitation

Les dépenses engagées avant que l'association ou la fondation ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives.

Une condition suspensive non levée ne permet pas d'enregistrer la subvention en produits.

Annexe aux comptes annuels

Informations au titre des transactions non conclues aux conditions normales de marché

Opérations réalisées avec des parties liées

L'entité fournit des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :

- Désignation de la contrepartie ;
- La nature de la relation avec la contrepartie ;
- Le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- Toute autre information sur les transactions nécessaires à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales.

Au regard des transactions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes nous n'avons pas de transaction à relater dans l'annexe.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

Annexe aux comptes annuels

Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...)

Contributions Volontaires En Nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont les suivantes :

- Les ressources reçues en nature par l'entité sont :
- Utilisées pour les besoins de son activité ;
- Stockées,
- Vendues.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

	Exercice	Exercice précédent
Produits		
Bénévolat	83 518	95 729
Prestations en nature	1 200	755
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	1 200	755
Personnel bénévole	83 518	95 729

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

Engagements hors bilan donnés et reçus

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties	-	-
Sûretés reçues	-	-
Sûretés données	-	-
Créances cédées non-échues (dont les effets de commerce escomptés non-échus)	-	-
Cessions de créances Dailly et affacturage	-	-
Garanties d'actif et de passif	-	-
Clauses de retour à meilleure fortune	-	-
Portage et autres engagements sur titres de capital	-	-
Engagements consentis de manière conditionnelle	-	-
Engagements de retraite et avantages similaires	-	-
Autres engagements	-	27 000

Notre entité ne provisionne pas son engagement suivant dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

La provision pour indemnité de départ à la retraite a été évaluée conformément aux principes généralement admis en France. Elle résulte de de l'ancienne convention collective Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Le montant notre engagement total correspondant s'élève respectivement à 24 406 € au 31/12/2025 contre 23 288 € au 31/12/2024.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 67 ans.
- Taux d'actualisation : 3,60 %.
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %.
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise,
 - Pour la prise en compte de la probabilité de turnover : Des statistiques propres.
 - Pour la prise en compte du risque de mortalité : Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.
- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est 39 %.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives à l'effectif

Informations relatives à l'effectif par catégorie

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

Catégorie socio-professionnelle ^(a)	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Agriculteurs	-
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	-
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2
Professions intermédiaires	-
Employés	-
Ouvriers	-
TOTAL	2

^(a) Nomenclature INSEE

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, et avantages en nature alloués (art. 431-13 règlement ANC n° 2014-03) :

Cet article est applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € (article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif).

Cette information n'est pas mentionnée dans l'annexe. Compte tenu de l'organisation de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Bilan Actif - Transition

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	6 230	6 230		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	6 230	6 230		
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage industriels	31 937	31 937		341
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	31 937	31 937		341
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Participations et créances rattachées				850
	Participations	850		850	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 400		2 400	2 400
	TOTAL	3 250		3 250	3 250
Total (II)		41 417	38 167	3 250	3 591
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	60 087		60 087	64 512
	Charges constatées d'avance	3 111		3 111	
	TOTAL	63 199		63 199	64 512
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	124 391		124 391	104 828
	Charges constatées d'avance				4 859
Total (III)		187 590		187 590	174 201
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		229 008	38 167	190 840	177 793
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207

Bilan Passif - Transition

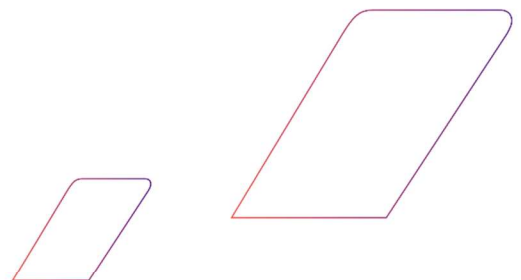
Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	69 934	69 934
	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 69207		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres réserves		
	Report à nouveau	49 900	44 054
	Excédent ou déficit de l'exercice	759	5 845
	Situation nette (sous-total)	120 594	119 835
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		120 594	119 835
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	26 470	18 827
Total (II)		26 470	18 827
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 932	8 518
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	30 251	30 612
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	5 591	
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		43 776	39 131
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		190 840	177 793
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat - Transition

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	100 000	100 000
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	11 136	13 554
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	170 783	153 600
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public <i>Dons manuels</i> <i>Mécénats</i> <i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 779	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	14 256	18 253
	Autres produits	0	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		298 955	285 408
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	107 715	109 498
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	634	629
	Salaires et traitements		115 851
	Salaires	118 355	
	Charges sociales		44 223
	Cotisations sociales	47 854	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	341	1 157
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	21 900	10 000
	Autres charges	2 791	25
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		299 592	281 384
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-637	4 023

Compte de résultat - Transition

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	1 396	
	Autres intérêts et produits assimilés		1 822
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		1 396	1 822
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)			
2. Résultat financier (III-IV)		1 396	1 822
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		759	5 845
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		300 352	287 230
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		299 592	281 384
EXCÉDENT OU DÉFICIT		759	5 845
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		1 200	754
Bénévolat		83 518	95 728
Total		84 718	96 483
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		1 200	754
Prestations en nature			
Personnel bénévole		83 518	95 728
Total		84 718	96 483



AXIOME AUDIT



521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G - 34000 Montpellier
681 chemin du Mas de la Bedosse - 30100 Alès
51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex - 66050 Perpignan
Tél. : 04 67 15 89 35
axiomeaudit@axiomeassociates.fr

axiomeassociates.fr

Membre indépendant



DIFFERENCE

